



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 4 juillet 2019	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 30 °C)			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	75/91
<b>Total des paris mutuels</b>	122 527 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Discussion avec le juge de paddock et le vétérinaire de la CAJO concernant les protocoles relatifs au temps chaud.

#### Courses :

- Protocoles de niveau 1 pour temps chaud en vigueur.
1. Le conducteur du n° 4 « HOT TAKE » (Jacques Beaudoin) doit se présenter au bureau des juges pour un examen concernant le deuxième quart (28<sup>2</sup> 59<sup>3</sup> 127<sup>1</sup> 155<sup>2</sup>). Rien à signaler.
  2. Rien à signaler.
  3. Rien à signaler.
  4. Le n° 4 « OXFORD COMMA » a été affecté par de l'équipement brisé (perte d'un fer) à la demie et il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
  5. Rien à signaler.

6. Examen du bris d'allure par le n° 6 « MRS DRAGONFIRE » (Robert Robinson) après le départ; alors qu'il était en bris d'allure, le n° 6 a causé une interférence contre le n° 7 « MOREMUNKYBUSINESS » (Marie-Claude Auger); aucun placement n'est nécessaire, puisque le n° 6 a terminé 8<sup>e</sup> (dernier). Rien à signaler.
7. Retrait tardif des juges (conditions météorologiques) du n° 9 « SKY LAV »; remboursement : 2 \$. L'entraîneur du n° 6 « MELANIE G » (Thierry Vandenplas) a été reconnu coupable d'infraction au règlement 9.11 de la CAJO (tout cheval duquel un échantillon officiel est exigé doit être amené directement à l'écurie de prélèvement) et a été évalué pour se voir imposer une sanction pécuniaire de 200 \$ (SB 50917). Rien à signaler.
8. Examen du bris d'allure par le n° 4 « WIND WRITER » (Claude LaRose) avant le poteau de la demie; alors qu'il était en bris d'allure, le n° 4 a causé une interférence contre le n° 5 « SOUTHWIND JERRY » (Jonathan Lachance); aucun placement n'est nécessaire, puisque le n° 4 a terminé 7<sup>e</sup> (dernier). Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

**Réclamations :**

- 4 — n° 1 « OK JASMINE » (1 réclamation) pour 18 750 \$ par Sylvain Cote (entr. S. Cote).
- 6 — n° 3 « GIA DIAMOND » (1 réclamation) pour 8 750 \$ par Clarke Steacy et Cara Steacy (entr. Cara Steacy).